



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 3 JUILLET 2025 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D22 - Décision modificative n° 1 au budget annexe assainissement

Date de convocation : 27 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Arthur AUGER à Philippe BARRIERE ; Natacha MICHEL à Marylène JAUNEAU ; Gaëlle TANGUY à Anne DELAUNAY ;

Absents excusés : 3

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Pierre-Michel MARCH

Absents : 2

Patrick BRISSET ; Houria LADJAL

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Jean MOUTARDE

Mme la Maire constate que le quorum (15) et ouvre la séance.

D22 - Décision modificative n° 1 au budget annexe Assainissement**Rapporteur : M. Matthieu GUIHO**

Vu le vote du budget primitif du budget annexe Assainissement le 3 avril 2025.

Vu la nécessité de procéder à certains ajustements budgétaires et ainsi :

- de régulariser des écritures comptables : intégration d'études
- de transférer des crédits entre opérations afin de réaliser la modernisation des équipements hydrauliques du poste de refoulement de l'Eperon.

Cette première décision modificative concerne la section investissement :

<i>Imputation</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
2315.0017	Assainissement divers	25 360 €	
2315	Intégration étude renforcement plan topographique collecte	4 640 €	
2315.0057	Assainissement des écarts	-30 000 €	
Total investissement		0 €	0 €

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de décision modificative, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD



Le Secrétaire de séance,
Jean MOUTARDE

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.